

PROCES-VERBAL INFORMATIF DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 JUIN 2015

Ouverture de la séance à 20h15 par le Président *F. Cornaz*. Il souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux. Il salue la présence de MM. *Cusin* de la Broye et *Bruni* du Murtenbieter.

Appel : Présents : 24 Excusés : 11 Non excusés : 0

Ordre du jour :

Appel

1. Approbation du PV de la séance du 24 mars 2015
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Préavis municipal n°5/2015 : Comptes 2014
4. Informations municipales
5. Divers et propositions individuelles
6. Nomination du Bureau et des commissions

1. Approbation du PV de la séance du 24 mars 2015

A. Kündig : au point 4) : le plafond des taxes est fixé à Fr. 100.- pour les résidences secondaires.

R. Tacheron : au point 7) : Il s'agit de la Route Neuve et non du Pralet.

Le PV ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Préavis municipal n°5/2015 : Comptes 2014

Martine Herrmann présente les comptes 2014. Les comptes 2014 se bouclent sur un excédent de revenus de Fr. 26'910.-. Un ATF de Fr. 500'000 a pu être remboursé. Nous avons également suffisamment de liquidités pour pouvoir rembourser l'ATF qui arrive à échéance en octobre 2015.

Cette situation positive est principalement due à une augmentation des revenus tout en n'effectuant aucun gros investissement. Or, ce ne sera pas toujours le cas. Nous avons remboursé ce que nous avons pu et amorti un maximum afin de diminuer les charges pour les exercices à venir.

La Commission de gestion, par son rapporteur, *J. Laverrière*, considère le résultat 2014 comme très bon.

Elle remarque que cette situation est due aux faibles investissements, à la vente de parcelles et à l'augmentation de la perception fiscale. Elle relève toutefois que le ratio entre les emprunts et les revenus de fonctionnement financiers est passé de « bon » à « moyen » en raison de la diminution de ces revenus de fonctionnement par rapport à l'exercice 2013. La commission remercie le travail de la fiduciaire ainsi que l'excellente tenue des comptes par la Boursière, *Marlise Gaillet*.

La Commission de gestion propose aux membres du conseil communal d'accepter le préavis n°5/2015 tel que présenté.

Le Conseil communal accepte à l'unanimité d'approuver les comptes 2014 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière.

Martine Herrmann remercie le personnel qui œuvre pour la commune : *Marlise*, boursière, *Nadège* et *Chantal* secrétaires, *Pierre-Alain* et *Daniel*, employés communaux ainsi que les personnes qui font des travaux de conciergerie : *Monique* et *Chantal* ainsi que *Jean-Louis* pour ses divers petits coups de main. Elle remercie les membres du conseil pour leur présence assidue au sein du conseil et leur engagement dans la commune.

Rapport de la commission de gestion pour le patrimoine et les biens communaux par son rapporteur, *J. Laverrière* :

-> Bâtiments, défense incendie et protection civile :

Aucun grand chantier n'a été entrepris mais l'entretien demande une attention constante. On peut noter le rafraîchissement des murs intérieurs de la salle communale. Certains travaux encore à prévoir : crépis extérieur de la grande salle, diverses réparations dans le bloc communal.

La gestion du port communal a été repensée et la modification du règlement a permis de gagner 4 places d'amarrage. Un abri de protection civile sera construit dans un immeuble et permettra de gagner des places.

La problématique du PGA et du chemin des rives du lac est à bout touchant

-> École, mesures sociales et tourisme :

Dicastère bien géré. Représentation de *David Aebischer* dans plusieurs comités et associations en plus de la CCLT, dont l'ASIA : ici la problématique des transports des écoliers reste un point important. Il faut s'attendre à une augmentation des coûts à la charge de la Commune pour les prochaines années.

-> Forêt, routes, internet, déchets, parc et cimetière :

Des travaux d'assainissement ont été fait au cimetière.

Un treillis a dû être installé sous le couvert de la déchetterie dans la partie réservée aux copeaux pour lutter contre l'humidité. Dommage que les personnes mandatées pour ce projet n'aient pas su mieux conseiller la Municipalité lors de la construction du bâtiment.

Une place de jeux a été installée aux Vouats.

Le revêtement de la route de Villarepos a été stabilisé par une membrane et du gravier. En 2015, celui de la route d'Avenches et de la route de Morat devra être changé pour éviter les nuisances sonores.

-> **Eau, épuration, domaines, police et transports publics :**

Le réseau d'eau est bien entretenu. Il y a une bonne collaboration avec la Commune d'Avenches.

Dans les années à venir, plusieurs conduites très anciennes devront être remplacées.

4. Informations municipales

Martine Herrmann : excuse David Aebischer en vacances. Elle relève qu'il s'en sort très bien et que l'ASIA représente une grande partie de son dicastère. Elle remercie Christophe, Marc et Adrian pour leur précieuse collaboration.

C. Gujer : Remercie Martine et souligne la très bonne ambiance régnant dans la Municipalité.

5. Divers et propositions individuelles

R. Tacheron : Avec la LAT, $\frac{3}{4}$ des communes vaudoises devront dézoner. Qu'est-ce que ça implique pour notre Commune car elle ferait partie des communes devant dézoner ? *Marc Ursenbacher* : impossible de donner une réponse non exhaustive. Nous avons des pistes : oui nous avons trop de terrain mais l'évolution de la population prévue par le Canton se base sur des chiffres de 2008 projetés jusqu'à 2020. Or Faoug a déjà atteint les prévisions de développement de 2020 fixées en 2008. Les chiffres de 2008 ne sont déjà plus actuels en 2015. Le Canton est en train de repenser la base de départ. Il est clair qu'avec la nouvelle loi, une certaine solidarité devra avoir lieu avec la capitale vaudoise. Nous avons fait différents rapports au canton. Les chiffres sont à prendre avec des pincettes et nous allons suivre l'actualité et son évolution de près. Nous souhaitons éviter à tout prix l'expropriation qui engendrerait des coûts et des procédures judiciaires pour la commune.

Y. Mischler : Le terrain de foot à la plage n'est souvent pas fauché avant le week-end et les congés prolongés. Merci d'y remédier.

S. Riner : Canoë et paddle : Pourrait-on faire un grillage ou un espace de rangement à la plage pour les ranger et éviter de devoir le transporter avec le véhicule jusqu'à la plage ? *Marc Ursenbacher* : merci pour la proposition. Une intégration à la plage ou dans le port n'est pas forcément une solution idéale. On va réfléchir à cette problématique.

J. Kohler : abonnement annuel de navigation de la Commune: les citoyens peuvent-ils toujours acheter des cartes journalières ? Merci de remettre cette information dans un tout ménage.

C. Vetterli : Pourrait-on demander l'arrêt sur demande du train à Faoug à nouveau ? *Martine Herrmann et Marc Ursenbacher* Oui, on peut.

R. Tacheron : Il semblerait que la concession du lac de la Marina soit arrivée à échéance ? Et encaissons-nous réellement le droit de passage de Fr. 20.- par bateau lorsque la barrière se lève. Si oui, y a-t-il un contrôle du nombre de passages ? *Marc Ursenbacher* : la concession n'est pas de 30 mais de 50 ans et elle arrive à échéance en 2029. Concernant le contrôle du passage des bateaux nous nous adresserons à la société qui administre les places de port. La barrière est effectivement sur notre Commune. *R. Tacheron* : demande une réponse pour le prochain conseil. *Martine Herrmann et Marc Ursenbacher* acceptent la demande.

H. Brechbühl : concernant la lignée de bouleaux se trouvant sur la route d'Avenches. La Commission des arbres a fait un règlement pour prendre soin de nos végétaux et de l'autre côté, les cantonniers ont massacré les arbres en les taillant ! Pourrait-on trouver un compromis avec des professionnels qui puissent leur montrer comment tailler un bouleau ? Déjà 5 arbres sont morts. Il leur faudrait une taille plus régulière et moins brutale. *Martine Herrmann* relève la « cohérence » des services de l'Etat : nous sommes obligés d'avoir un règlement sur les arbres est d'autre part, la loi sur la circulation routière exige de couper tous les arbres proches de plus de x mètres de la route. Et ce sont les services de l'Etat eux-mêmes qui les ont plantés !

F. Cornaz annonce son départ après 4 ans passés à la présidence du conseil communal et se réjouit de pouvoir à nouveau participer activement aux discussions lors du prochain conseil. Il remercie la Municipalité pour sa bonne collaboration et relève que ces 4 ans ont été plutôt chahutés avec 3 changements de municipaux et un changement de syndicat. Mais tout s'est très bien passé grâce à l'engagement de personnes volontaires et motivées.

6. Nomination du Bureau et des commissions

François informe que Thomas Roduit se retire de la vice-présidence ainsi que de la commission de gestion.

Président : **Patrick Thévoz** est élu avec 20 voix, 1 voix est attribuée à Jérôme Laverrière et 2 bulletins sont blancs

Vice-Président: **Markus Kohler** est élu par levé de main à l'unanimité.

2e Vice-Présidente: **Sonia Riner** est élue par levé de main à l'unanimité.

Scrutateurs: **Sylvain Carrard** et **Céline Kohler**

Scrutateurs suppléants: **Thierry Feneyrolles** et **Christine Meer-Lanz**

Nomination de la Commission de gestion:

- *Heinz Herrmann (Président),*

- *Jérôme Laverrière*

- *Roland Ledergerber*

- *Martine Kaufmann-Perregaux*

- *Michaël Krenger*

Suppléants: *Josiane Kohler* et *Eric Fankhauser*

Nomination de la Commission des finances:

- *Yves Mischler*

- *Roland Tacheron (Président)*

- *Markus Kohler*

- *Laetitia Kohler*

- *Rolf Hotz*

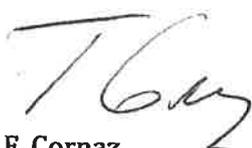
Suppléants: *Olivier Ursenbacher* et *Sylvain Carrard*

Commission technique et commission de l'énergie : Patrick Thévoz étant membre, il se retire et c'est *Heinz Herrmann* qui le remplacera.

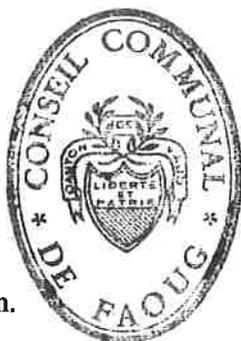
Jetons de présence : ceux qui le souhaitent peuvent mettre tout ou partie de leurs jetons de présence à la Ribambelle.

Erik Frankhauser remercie François pour son travail durant ses 4 années.

Le Président lève la séance à 21h30.



F. Cornaz
Président



S. Laverrière
Secrétaire

Faoug, juin 2015
Sous réserve d'approbation.